

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 1 pouvoir

Séance du 24 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION :

17/07/2019

DATE D’AFFICHAGE : 17/07/2019

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Céline RUTTEN, Patricia GEORGET

ABSENTS EXCUSÉS : Mrs Sébastien CARETTE, Antoine TERRIER, Giovanni BOSCO (pouvoir donné à Mme PORTEJOIE) Mme Solène BERTIAUX.

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

Point 1 : PLUI

La communauté de communes du Val de Somme (CCVS) demande à chaque commune de se prononcer sur le projet de PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) devant se mettre en place à partir du 01/01/2020.

Monsieur Bardet présente les points de désaccord précédemment communiqués à la CCVS et qui n'ont pas été pris en compte. (Voir annexe 1) ce qui induirait un taux de maisons à l'hectare, entraînant une perte du caractère rural de notre commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal de Daours procède au vote à bulletins secrets.

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| -Pour l'adoption du projet PLUI | 1 voix |
| -Contre l'adoption du projet PLUI | 8 voix |
| -Abstention | |

Le projet PLUI présenté par la CCVS est rejeté par le conseil municipal de Daours avec 8 voix contre 1.

Point 2 : ECOLE, achat de TBI (tableau blanc interactif)

Deux TBI seraient nécessaires à l'école de Daours, pour initier les enfants et ne pas les pénaliser pour l'avenir. Un devis a été établi : 6864 € TTC avant une aide possible via Somme Numérique ; Cela comprend 2 PC fixes et 2 TBI.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Somme Numérique

Point 3 : demande de subvention de l'association ABC Daours, association de parents d'élèves.

L'association des parents d'élèves, en retard dans le dépôt du dossier, demande une subvention de fonctionnement de 800€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal lui accorde une subvention de 400 € (200€ en 2018).

Point 4 : remboursement partiel sur une location de la salle polyvalente.

Pour donner suite à un dysfonctionnement de l'ancien limiteur de sons, à la SP, et à la demande du loueur, la commune propose de lui rembourser 150 € sur le montant total de la location (600 €).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point 5 : marché public restauration scolaire

Madame Portejoie, adjointe chargée des affaires scolaires, présente le marché public engagé lors de la procédure de renouvellement de contrat pour la prestation suivante : préparation et livraison en liaison froide des repas pour les élèves de l'école de Daours.

4 candidatures reçues, commission réunie le 20/06/2019. (Voir tableau d'attribution des points).

La société DUPONT RESTAURATION est classée 1^{ère}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours choisit la prestation proposée par Dupont Restauration et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Point 6 : demande d'achat d'une parcelle communale

Madame Letalleur Camille, habitant le 14 rue Ulysse Mallet, souhaiterait acquérir une parcelle de la commune, jouxtant sa propriété, pour se garer facilement.

Le conseil municipal ne souhaite pas vendre de parcelle dans cette partie de la commune, mais propose une location précaire, avec convention à l'appui. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : devis radar pédagogique

Après une visite de la société IMS, il s'avère que les batteries sont hors service ; de plus, avec l'extinction de l'éclairage nocturne, les batteries ne sont plus assez rechargées. Proposition est faite de mettre en place des panneaux photovoltaïques avec des nouvelles batteries. Deux devis sont étudiés :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition pour un total de 1992 € TTC.

Point 8 : la compétence « eaux de ruissellement » échoue à la com de com au 1^{er} janvier 2020

Chaque commune doit délibérer pour transmettre ou pas cette nouvelle compétence à la CCVS.

Le conseil municipal de Daours adopte à l'unanimité ce transfert de compétence.

Point 9 : nouveaux règlements de la Salle Polyvalente et de la Cerisaie.

Avec l'installation d'une sonorisation intégrée dans la Salle des Fêtes, la remise en état de la ventilation, il est nécessaire de réviser le règlement d'utilisation de la salle polyvalente. (Interdiction de toute sonorisation autre que celle de la salle). Proposition d'une amende dissuasive si le règlement est enfreint : 500 € ;

Le conseil adopte le règlement à l'unanimité.

La Cerisaie, louée uniquement aux habitants de Daours, est ouverte aussi aux salariés de la commune : proposition faite par Monsieur le Maire, et adoptée à l'unanimité par le conseil.

Point 10 : incendie atelier municipal

Monsieur le Maire relate les faits et informe le conseil du déroulement des travaux de réparation.

L'assurance prend en charge une très grosse partie des frais de la remise en état du local.

Point 11 : devis pour garde-corps au 6, rue du général Leclerc

A la demande du locataire, et par nécessité, un garde-corps sera posé au-dessus de la passerelle qui traverse la propriété ; le devis s'élève à 3720.00 € ttc.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Point 12 : colis et repas des aînés

Un colis sera remis aux habitants de la commune, âgés d'au moins 67 ans ou en dessous si situation de handicap et non imposables ; permanences les vendredi 4 octobre et lundi 14 octobre de 15h à 18h, en mairie de Daours.

Le repas des Aînés se tiendra le dimanche 24 novembre 2019 dès midi, à la salle polyvalente.

Gratuit pour les + de 67 ans. Participation de 20 € pour les - de 67 ans (repas à 35 €/personne, différence prise en charge par la commune). Adopté à l'unanimité.

Point 13 : fête communale

Madame Giguère, adjointe chargée des manifestations, présente le programme de la fête communale des 27, 28 et 29 juillet 2019.

Point 14 : grillage dans les marais

Afin de pouvoir louer la parcelle dans les marais à un éleveur de moutons, il est nécessaire d'installer un Grillage ; la commune se propose d'acheter le matériel et le loueur prend en charge l'installation. 4 devis sont proposés : le conseil accepte à l'unanimité le devis à 4224.36 € de la société BULLY.

Point 15 : renouvellement de la convention DIABOLO

Madame Portejoie présente la nouvelle convention avec Diabolo : périscolaire matin et soir, organisation du centre de loisir de l'été ; la nouvelle convention est adoptée à l'unanimité. (Plus de centre aux petites vacances et plus de colonie pour les ados) 18500 € pour le périscolaire, et 13200 € pour le centre estival.

Point 16 : SUEZ info

1.62 € le m3 d'eau, au lieu de 1.64 € soit une baisse de 1.2 %

Point 17 : renouvellement contrat ATSEM, agent territorial de service en école maternelle.

Le contrat de Madame Betty Arevalo s'achève le 31 juillet, chaque année ; l'agent, donnant toute satisfaction, le contrat de Madame Arevalo, en tant ATSEM est renouvelé du 01/08/2019 au 31/07/2020. Proposition adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Daours.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures

Le Maire, Philippe DINE